Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 83 (1974)

Heft: 6

Artikel: Venus du toit du monde

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-684066

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Venus du Toit du monde

Quelque 80 nouveaux réfugiés tibétains sont arrivés en Suisse aux mois de mai et juin derniers. Il s'agissait là de la poursuite de l'opération qui, conformément à une décision prise en mai 1963 par le Conseil fédéral suisse, doit permettre à un contingent de 1000 Tibétains réfugiés ou nés en Inde depuis 1959 de trouver un asile durable dans notre pays. Compte tenu de ces nouveauxvenus, le nombre des Tibétains fixés à ce jour dans notre pays se monte à plus de 900, dont 190 enfants nés en Suisse. Le premier groupe a été accueilli à Unterwasser dans le Toggenbourg, en automne 1961: une vingtaine d'hommes, de femmes et d'enfants. Cela fera bientôt treize ans... C'est à cette époque que, pour se procurer les fonds dont elle avait besoin pour assurer l'installation, puis l'assistance de cette nouvelle catégorie de réfugiés qui arrivaient chez nous entièrement démunis, la Croix-Rouge suisse introduisit ses parrainages «Réfugiés tibétains».

Ce premier groupe fut transféré à Waldstadt, dans le canton d'Appenzell et les arrivées se succédèrent ensuite au fil des ans. Alors que les premiers groupes venaient du Népal où le CICR et le Haut-Commissariat pour les réfugiés menaient à l'époque une opération de secours en leur faveur, les suivants furent régulièrement sélectionnés dans le Nord de l'Inde, où femmes et hommes sont occupés à la construction de routes et travaillent dans des conditions particulièrement pénibles, dans un climat qu'ils supportent très mal.

L'accueil de réfugiés tibétains en Suisse est une opération commune de la Croix-Rouge suisse et de l'Association pour la création de foyers tibétains en Suisse. Elle nécessite d'importantes ressources. En effet, alors même que les pères de famille trouvent aisément du travail – la plupart du temps cependant comme manœuvre seulement, faute de connaître un quelconque métier – il y a les malades et les personnes âgées à aider, les orphelins à élever, les adolescents à édu-

quer. Par ailleurs, les réfugiés tibétains, quel que soit leur âge et qu'ils vivent dans les foyers collectifs installés à leur intention ou dans leur propre foyer, ont besoin d'être constamment assistés, conseillés, entourés, dirigés. La Croix-Rouge suisse doit, par conséquent, disposer d'un personnel d'assistance permanent. Pour autant qu'elles en aient les moyens matériels, la Croix-Rouge suisse et l'Association suisse pour la création de foyers tibétains souhaiteraient poursuivre leur action, soit accueillir dans notre pays de nouveaux groupes de Tibétains réfugiés en Inde. Ils sont encore des milliers et le contingent de 1000 qui nous a été accordé par les autorités fédérales n'est pas encore atteint!

Mais pourquoi, peut-on se demander, puisque des réfugiés vivent en Inde si misérablement, les accueille-t-on ici «au comptegouttes»? Pourquoi après treize ans, le contingent autorisé n'est-il pas encore complet? Certes, les responsables de l'opération auraient très volontiers reçu d'emblée et à la fois plusieurs centaines de Tibétains. S'ils ne l'ont pas fait, c'est que tout d'abord l'on manquait d'argent en suffisance pour fournir en même temps à plusieurs centaines de réfugiés tout ce qui doit leur être remis à leur arrivée: vêtements, objets de première nécessité, soins médicaux et, plus tard, meubles et autres articles ménagers. De plus, il est indispensable que des logements et des places de travail soient trouvées avant l'arrivée de chaque nouveau groupe. Tout ceci implique que nous sommes contraints de mener l'opération d'accueil avec prudence et par étapes successives dans l'intérêt même de ces réfugiés venus du Toit du monde et auxquels la Suisse veut offrir une nouvelle patrie et un nouveau départ dans la vie.

Deux nouveaux groupes de réfugiés tibétains sont arrivés en Suisse aux mois de mai et juin derniers. Leur état de santé laissait grandement à désirer. Mais, bien vite, les nouveaux-venus reprennent des forces et leur joie de vivre réapparaît.



«Mon peuple et moi n'oublierons jamais la manière dont le peuple suisse nous a aidés aux heures de notre plus grande détresse» (Extrait d'un message du Dalaï Lama).

«Dalaï Lama» est un titre mongol signifiant «Océan de sagesse». Les Tibétains n'utilisent ce terme que lorsqu'ils conversent avec des hommes de culture occidentale. Eux-mêmes se servent de définitions telles que «Precious Ruler» (Précieuse Règle) ou «Precious Protector» (Noble Protecteur). Lorsqu'un Dalaï Lama est trouvé, l'on fait connaître son nom dans tout le pays. Pour les croyants, sa présence représente une entrée en activité des forces protectrices de son esprit divin qui sans lui demeureraient latentes et cachées.



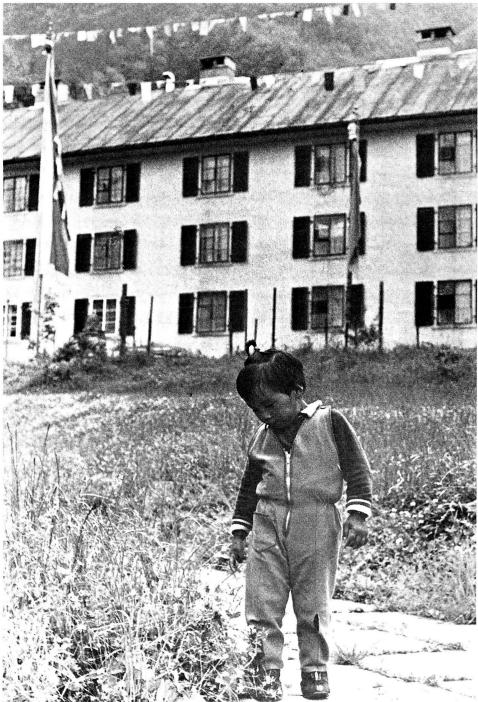
Ce pot à bière, ainsi que le masque reproduit sur la page suivante, deux objets d'art typiquement tibétains, ont été présentés à Berne, en été 1972, dans le cadre de l'exposition «Tibet – Pays et peuple».





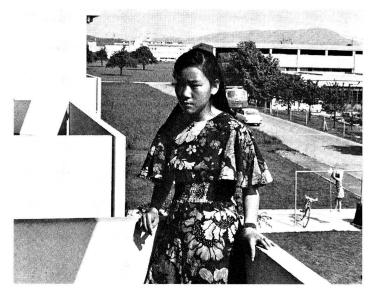
Rien de plus drôle que d'entendre Lobsang, Tubten ou Puntsok s'exprimer en «Schwyzerdütsch». Tous les réfugiés tibétains reçus à ce jour ont été placés en Suisse alémanique, bien que les enfants soient tenus à poursuivre l'étude de la langue tibétaine qui leur est enseignée par des Lamas.





Photos CRS











L'intégration des réfugiés tibétains nouvellement arrivés en Suisse se fait rapidement. Les enfants vont à l'école communale, les adultes trouvent du travail et peuvent très vite subvenir à leurs besoins. D'une manière générale, ils s'habituent sans peine à nos us et coutumes, tout en conservant leurs habitudes domestiques et leurs traditions: ainsi celle de suspendre sur le toit de leur maison les drapeaux de prières qui porteront celles-ci au ciel. Dans chaque foyer tibétain, on trouve aussi le portrait du Dalaï Lama, leur chef spirituel, entouré d'objets plus ou moins précieux, seuls biens emportés du Tibet lors de leur fuite...